

Délibération n° 25-2026

Séance du 07 avril 2026

Date de convocation :
27 mars 2026
Date d'affichage :
30 mars 2026

Nombre
de conseillers en exercice 15
de présents 15
de votants 15

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Julie VEYRAT DAL DEGAN, Maire.

PRESENTS Julie VEYRAT DAL DEGAN, Stéphane LEGRAND, Maud TSCHIRHARDT, Matthieu PONZ, Marilyn ORSAT, Christophe CHAUTAGNAT, Florence SODOYER, Tristan LEMARTINEL, Laura JONET, Frédéric LARCHER, Laurence TRAORE, Vincent MAIRE, Françoise SAVIE EUSTACHE, Dominique DETOLLE, Maryline JOUVEY.

Secrétaire de séance : Florence SODOYER

Objet : Rémunération de l'agent recenseur

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'agent recenseur qui déclare refuser la rémunération prévue. Il fait état des charges financières qu'il a eu pour la mission qui lui a été confiée et ne demande que le remboursement de ces dernières.

Madame le Maire rappelle que la rémunération votée par délibération n° 30-2025 en date du 5 septembre 2025 était de 700 € bruts, (pour info : et 600 € bruts pour le coordonnateur communal)

Elle propose de rembourser les frais par le versement d'un montant forfaitaire de 150 €.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à 1 voix contre, 7 abstentions, 7 voix pour, la voix du Maire étant prépondérante,

ACCEPTTE la proposition de Madame le Maire,

DIT que ce montant sera prévu au budget,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document en relation avec cette décision.



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous- Préfecture le _____ et affichée le _____

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire, Julie VEYRAT DAL DEGAN

